



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

Le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le lundi 20 mai à 19h00 en la salle du conseil de la municipalité de Ste-Élisabeth, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**91 rue Pelland, Sainte-Élisabeth**

La dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser un stationnement hybride avec des cases de 2,5 mètres malgré le règlement de zonage # 305 qui stipule à l'article 4.8.5 que la largeur des cases est de 3 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande doit se présenter le lundi 20 mai 2025 19h00 à la salle du conseil municipal située au 2270, rue Principale à Sainte-Élisabeth.

Donné à Sainte-Élisabeth, ce 9 mai 2025.

Municipalité de Sainte-Élisabeth

Par : \_\_\_\_\_

Marie-France Brisson, directrice générale par intérim